



Offre d'achat - surenchère

Par **thuemm**, le **28/03/2008** à **09:56**

Bonjour,

Nous avons accepté une offre d'achat sur notre maison le 21/03/08. La date de signature prévu du compromis de vente est le 28/03/08.

Hier, le 27/03/08 nous avons reçu une nouvelle offre d'un montant supérieur et les futurs acquéreurs ont signés un compromis de vente avec l'agence et celui-ci doit nous être posté aujourd'hui (pour signature de notre part).

Avons nous le droit de signer ce compromis ou devons-nous obligatoirement signer avec les premiers acquéreurs si ceux-ci signe un compromis aujourd'hui ?

Remarque 1 :

L'agence qui nous a fait parvenir la première offre n'a aucun mandat de vente avec nous. Avec la seconde agence nous avons signé un mandat de recherche.

Remarque 2 :

Nous avons consigné par fax la premier offre ?

D'avance merci.

Emmanuel.